



Solidarité avec tous les militants victimes de la répression

Le Conseil national de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), réuni ces 18 et 19 septembre, tient à affirmer à nouveau toute sa solidarité avec les combattants de la paix, du droit international et des droits humains, poursuivis de manière injuste parce qu'ils défendent les droits du peuple palestinien bafoués par Israël.

À Mulhouse et Perpignan notamment, plusieurs militants – souvent membres de notre association – se voient convoqués au tribunal correctionnel. Leur crime ? Avoir informé les consommateurs de grandes surfaces des violations du droit international par Israël (poursuite de l'occupation des territoires palestiniens, de la colonisation de la Cisjordanie et en particulier de Jérusalem-Est, de la poursuite du siège imposé à toute la population de Gaza) et d'avoir en conséquence appelé à boycotter cette politique. Pour que le droit soit respecté. Pour donner une chance à la paix. Parce que l'impunité fait obstacle à l'un comme à l'autre.

Or, à la demande de la ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, ces militants sont poursuivis sur le fondement d'un texte de loi de 1881 qui entend protéger la dignité des personnes contre l'incitation à la haine raciale. Mais que font ces hommes et ces femmes, sinon appeler au boycott de produits au nom d'une critique de la politique d'un Etat qui non seulement pratique la discrimination raciale, mais occupe, colonise, réprime et humilie tout un peuple.

Scandaleuse, cette accusation l'est pour trois autres raisons :

- parce qu'elle repose sur l'affirmation selon laquelle les accusés organiseraient un « *boycott des produits casher* », mensonge que la ministre récusait encore elle-même il y a peu. Nous mettons au défi Mme Alliot-Marie d'avancer la moindre preuve de cette invention sortie de sa seule imagination ;

- parce que cette ministre est membre d'un gouvernement qui, lui, ouvertement et toute honte bue, en appelle à la discrimination raciale. Le Président de la République lui-même, dans son discours de Grenoble du 30 juillet 2010, ne s'en est-il pas pris explicitement aux gens du voyage et notamment aux Roms ? Son ministre de l'Intérieur, déjà condamné pour injure raciste, n'a-t-il pas couvert de son autorité la directive en date du 5 août 2010 signée de son chef de cabinet et qui, de l'avis des juristes les plus compétents, est contraire à l'article 1 de notre Constitution ? Et cette politique n'a-t-elle pas, d'ores et déjà, mis la France au ban des nations, au sein de l'Union européenne comme de l'ONU ?

- parce qu'enfin ce gouvernement cautionne la violation par les autorités israéliennes du Traité d'association entre l'Union européenne et Israël mais aussi des décisions de la Cour européenne de justice et du droit commercial européen comme français. François Baroin, son prédécesseur Eric Woerth et l'administration des Douanes qui en dépend ne peuvent ignorer que Tel-Aviv se livre à une « *fraude à l'origine* » généralisée, en présentant comme « *made in Israël* » des produits issus des colonies illégalement implantées en territoire palestinien occupé. Notre association les a interpellés sans avoir obtenu jusqu'ici de réponse officielle. Et pour cause : ce gouvernement refuse de prendre ses responsabilités en sanctionnant la politique israélienne, et notamment en exigeant la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël jusqu'à ce que ce dernier en respecte l'article 2, lequel prévoit le respect des droits humains par les parties contractantes.

L'application dudit article 2, qui devrait amener à suspendre cet accord, constituerait-elle, elle aussi, une « *incitation à la haine raciale* » ? Absurde !

Non, Madame Alliot-Marie, pas ça et pas vous ! Ce ne sont pas les militants pour la paix et la justice au Proche-Orient que vous devriez poursuivre, mais vos propres collègues. Les procédures que vous engagez sont ni plus ni moins des procès politiques. Et quand la politique entre dans les prétoires, la justice en sort.

Mais l'AFPS ne se laissera pas intimider. Elle contribuera plus que jamais à la campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS), en prenant pour cibles – conformément au droit international, européen et français – les produits des colonies, comme le font, de leur côté, l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et le mouvement

pacifiste et anticolonialiste en Israël même. Et, sans attendre, elle mobilisera l'opinion contre le déni de justice que constituent les procès actuels et pour la solidarité avec tous ceux et toutes celles qui sont victimes de la répression en raison de leur engagement dans la campagne BDS.

Le Conseil national de l'AFPS,
Ivry sur Seine, le 19 septembre 2010